

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [chantal Lessard](#)

<https://www.cadre21.org/membres/899111cef7832bdf57b5e238>

Date d'obtention : 2023-11-22 23:14:29

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- 1- Je rencontre la personne qui dénonce(et la victime) en utilisant un ton réconfortant pour rassurer la victime. ;
- 2- Toujours sans jugement, je recueille les informations tout en complétant la grille d'évaluation;
- 3- Valider l'implication d'autres jeunes et dans l'éventualité que d'autres personnes soient impliquées, remplir la grille avec eux tout en m'assurant qu'ils préservent la confidentialité de la situation;
- 4- Suite à mes rencontres et de la cueillette d'informations (amorce| nature | intentions | étendue) des jeunes impliqués, il sera important de cerner s'il s'agit d'un geste impulsif ou d'une intention malveillante puisque la suite de mon intervention en sera immédiatement orientée;
- 5-A) Dans le cas d'une intention malveillante, je communique avec le service de police dans les plus brefs délais; je confisque l'appareil électronique s'il y a raison de croire qu'il contient matière pornographique juvénile sans questionner l'instigateur avec la grille;
- 5-B) Dans le cas d'un geste impulsif, je remplis la grille d'évaluation avec l'instigateur afin de mieux comprendre son geste.(il est suggéré d'en informer la police)
- 6- Dans les deux cas, je communique avec les parents de tous impliqués pour expliquer le protocole et les étapes à venir;
- 7- Dans les deux cas (5Aet 5B) ci-dessus, je signale à la DPJ.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- 1- Lorsqu'une situation de sextage est portée à notre attention,(par un témoin, par la victime ou un parent), j'interviens en utilisant les étapes de la trousse SEXTO;
SEXTO tout en me questionnant pour bien procéder selon le protocole mis en place;
- 2- La rapidité de l'intervention pour diminuer la propagation et les conséquences;
- 3- Mon intervention est différente selon la collaboration ou non des personnes impliqués;
- 3- Lorsque la police doit intervenir, je ne suis pas mandataire du service de police;
- 4- Lorsque la nature des images |vidéos ne sont pas de pornographie juvénile, s'assurer d'appliquer les règles de l'établissement en fonction de la grille d'évaluation;
- 5- Dans le cas où il y aurait une intention malveillante, mon intervention sera différente avec l'instigateur;(Voir question précédente #5A);
- 6- Dans le cas où il n'a pas apparence d'impact dans le milieu scolaire de la victime, la trousse SEXTO ne sera pas utilisée et la victime sera dirigée vers le service de police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Dans l'application de la méthode SEXTO, l'étape qui me semble la plus délicate sera celle de la rencontre avec le jeune impliqué pendant laquelle je devrai assurer une vigilance...pour

- 1- de ne pas me limiter à la collecte d'informations en ce qui concerne la jeune victime et de voir quelles seraient les meilleures façons de la soutenir;
- 2- déterminer réellement si l'incident est le résultat d'une intention impulsive ou d'une intention malveillante;
- 3- préserver l'identité de chacun des jeunes impliqués en ne divulguant à toute autre personne, aucune information concernant un événement qui pourrait permettre de les identifier par leur groupe d'âge, leur genre, leur nationalité, leur école ou de quelque manière.
- 4- surtout... ne pas regarder les images| vidéos sur les appareils électroniques et me fier sur la grille d'évaluation pour justifier les prochaines étapes de processus SEXTO.

Il faudra donc que je demeure très vigilante en face d'un jeune impliqué, me référer à mon outil, soit la trousse SEXTO et je devrai me référer également à l'aide-mémoire pour assurer la diligence du processus.

Voilà!

Je crois être prête!!!